



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

## ABONNEMENTS

Un an Six mois :  
Suisse . . . Fr. 6» — Fr. 3» —  
Union postale » 12» — » 6» —  
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

## ANNONCES

suisse 20 c., offres et demandes  
de place 40 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### Les outils insaisissables

L'arrêt du Tribunal fédéral, déclarant saisissable un régulateur appartenant à un régleur poursuivi pour dettes, a fait grand bruit dans la région horlogère.

On a rapproché cet arrêt d'un autre, se rapportant à un cas analogue prétend-on et qui, au rebours du dernier rendu, déclarait insaisissable, les objets nécessaires à l'exercice du métier de régleur de précision.

On a fait intervenir dans le débat, le président et le secrétaire général de la Chambre cantonale neuchâteloise du commerce, de l'industrie et du travail, en raison de ce que M. C. Girard-Gallet a été appelé à donner son avis dans le second cas, alors que M. F. Huguenin a eu à faire de même dans les deux circonstances.

M. Girard-Gallet, mis en cause dans une lettre publiée dans plusieurs journaux de la région horlogère et signée « Un groupe d'ouvriers horlogers », a développé son point de vue dans une correspondance adressée à notre rédaction, et qui a paru dans notre dernier numéro.

M. F. Huguenin, dans le but de faire ressortir la différence, fondamentale selon lui, qui existe entre les deux cas, croit devoir publier ses deux rapports à l'office cantonal de surveillance de la poursuite et de la faillite.

#### Rapport sur le premier cas.

La Chaux-de-Fonds, le 29 octobre 1904.

Monsieur F.-H. Mentha,

Président de l'Office cantonal de surveillance de la poursuite et de la faillite,

Neuchâtel.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de répondre comme suit à votre questionnaire du 26 courant :

1. Un régulateur, une lanterne, une étuve, une glacière, sont nécessaires à un régleur de précision, qu'il soit patron ou ouvrier. Du reste, les régleurs de précision sont généralement leur propre patron. S'ils travaillent dans une des rares fabriques outillées pour faire les réglages de précision, ils y trouveront les instruments et outils énumérés ci-dessus, lesquels sont en tout cas nécessaires pour le réglage de précision.

2. Il est très difficile de répondre à la question de savoir si un ouvrier régleur, travaillant chez un

patron, gagne un salaire suffisant pour s'entretenir lui et sa famille; la question est posée en des termes trop généraux.

Cela dépend du talent, de l'habileté de l'ouvrier et de ses charges de famille. On peut cependant dire qu'un régleur de précision, engagé dans une fabrique ou chez un établisser qui fabrique de l'horlogerie de précision, reçoit un salaire relativement élevé.

3. Il faut en effet distinguer entre les ouvriers qui font des réglages pour les montres de qualité ordinaire, qui sont légion, et ceux très peu nombreux qui connaissent le réglage de précision.

4. M. J. R. est régleur de précision. Il a travaillé comme tel, il y a quelques années, en Angleterre, dans la même fabrique que M. P. D. Depuis que ce dernier est fabricant d'horlogerie, M. R. travaille pour lui, il lui fait des réglages aux températures, qui nécessitent l'étuve et la glacière. Quant à une lanterne, elle est là pour observer les montres au pendu; on ne peut guère admettre qu'on les suspende à des clous plantés dans la paroi, comme cela se fait quelquefois pour des montres de qualité ordinaire.

En résumé, j'envisage qu'on ne peut priver un régleur de précision d'un régulateur, d'une lanterne, d'une étuve et d'une glacière, objets nécessaires à l'exercice de sa profession, sous le prétexte qu'on les lui fournirait s'il travaillait dans un établissement les possédant.

Ce serait l'empêcher d'exercer son métier dans son domicile particulier et l'obliger à trouver emploi chez l'un ou l'autre des rares fabricants outillés pour le réglage de précision.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Le Secrétaire général de la Chambre,  
(signé) F. HUGUENIN.

#### Rapport sur le second cas.

La Chaux-de-Fonds, le 24 juillet 1907.

Monsieur F.-H. Mentha,  
Président de l'Office cantonal de surveillance de la poursuite et de la faillite,

Neuchâtel.

Monsieur,

Par votre lettre du 11 juillet 1907, vous avez bien voulu solliciter mon avis sur un cas de demande de saisie d'un régulateur appartenant à M. X., précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement à St-Imier, où il travaille pour le fabricant d'horlogerie M. Z., en qualité de régleur.

J'ai tenu tout d'abord à me renseigner exactement sur la qualité de régleur de précision de M. X.

On abuse singulièrement, dans le monde horloger, des qualificatifs de « réglage de précision » et de « chronomètre ». On les adapte à des montres qui sont sans doute de bonne qualité, mais qui se différencient beaucoup des vrais chrono-

mètres et de la précision du réglage de ces derniers.

D'après les informations que j'ai réunies, c'est à la faveur de l'extension qu'ont pris, dans le langage commercial, ces deux vocables, que M. X. a pu revêtir la qualité permanente de régleur de précision.

Lorsqu'il travaillait à La Chaux-de-Fonds, il a, c'est incontestable, fait quelques réglages à des montres reçues à l'Observatoire de Neuchâtel. Mais, toujours d'après les mêmes informations, la grande majorité des réglages faits dans l'atelier X., où ont travaillé, à de certains moments, plusieurs ouvriers ou ouvrières, étaient de bonne qualité courante.

Quant au fabricant pour lequel X. travaille actuellement, il s'efforcera de livrer, à une maison américaine, des mouvements réglés à 15 secondes par jour, du plat au pendu, mais n'y serait pas encore parvenu d'une façon régulière.

Un régulateur de fr. 500 est-il nécessaire au régleur qui fait les réglages à de tels mouvements? Les réponses qui m'ont été données sur ce point sont négatives. Il s'agirait, en effet, de montres réglées du plat au pendu et non aux températures, deux résultats qui doivent être acquis à un réglage de véritable précision et dont la seconde nécessite l'emploi d'une glacière et d'une étuve. On envisage donc qu'un régulateur de prix inférieur ou même une simple bonne montre civile bien réglée, suffirait.

Voilà pour le premier point.

Mais il y a, à mon avis, une considération qui domine et qu'il est utile de ne pas exclure du débat.

En même temps qu'il exerçait sa profession de régleur, M. X. a monté une fabrication de montres d'un genre spécial. Il s'agissait de montres pour enfants, d'une construction simple et solide, dont les mouvements pouvaient facilement être démontés et remontés par des non-horlogers et qui devaient, dans l'esprit de M. X., familiariser les jeunes gens à la construction d'une montre.

C'est donc — cela est d'ailleurs reconnu dans votre lettre du 11 juillet — en qualité de fabricant d'horlogerie que X. a contracté, envers la fabrique de pierres H., la dette pour le recouvrement de laquelle la saisie du régulateur a été demandée.

M. X. peut-il invoquer sa qualité de régleur — et de régleur de précision sur laquelle plane un doute — pour revendiquer l'insaisissabilité d'un régulateur qui lui est nécessaire, affirme-t-il, dans l'exercice de sa profession de régleur, alors que c'est comme fabricant d'horlogerie qu'il a contracté sa dette envers M. H.?

Sur ce point, il me paraît que l'on peut, se plaçant au point de vue du bon sens et de la logique, répondre non. Il ne m'appartient pas de dire si cette appréciation est conforme au droit.

Il serait par trop commode de pouvoir revêtir,

selon son intérêt, deux qualités, dont une seule connue du créancier, et se parer de l'autre pour faire opposition à une saisie.

C'est précisément cela surtout, qui différencie le cas R. du cas X.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, c'est d'un régleur de précision qu'il s'agissait.

Dans le second cas, c'est un fabricant d'horlogerie qui a contracté la dette.

Il est évident que pour régler les montres de sa fabrication, X. n'avait pas besoin d'un régulateur de fr. 500.

Si l'on considère X. comme régleur, un doute plane sur sa qualité de régleur de précision.

Si c'est du fabricant qu'il s'agit, la cause est entendue.

J'ajoute qu'aucune règle fixe et reconnue par le monde horloger, ne détermine la limite entre le réglage de véritable précision et celui de précision relative.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Le Secrétaire général de la Chambre,  
(signé) F. HUGUENIN.

Résumons: Il s'agissait, dans le premier cas, d'un régleur poursuivi comme tel, mais dont nul ne mettait en doute la qualité de régleur de précision; tandis que la polémique soulevée ces derniers jours, vise un régleur dont la qualité de régleur de précision n'est pas généralement reconnue et qui, étant aussi fabricant d'horlogerie au moment de la demande de saisie, se vit l'objet de poursuites de la part de son fournisseur de pierres, lequel ignorait naturellement la qualité de son débiteur.

Quant à l'opinion du Secrétaire général de la Chambre cantonale sur le fond même de la question agitée par la presse, depuis qu'a été connu l'arrêt du Tribunal fédéral du 8 octobre 1907, elle n'a pas changé.

Il envisage toujours comme en 1904, que si les fabricants mettent généralement, à la disposition de leur personnel ouvrier, les outils et le matériel nécessaires à l'exercice de leur profession, il ne s'en suit pas que les outils et le matériel que ces ouvriers peuvent posséder en propre et se rapportant à l'exercice de leur métier, soient saisissables durant le temps où ils sont ouvriers de fabrique, alors qu'ils ne le sont pas ou qu'ils ne le sont plus, quand ils travaillent chez eux.

Comme on l'a justement fait remarquer, nombreux sont les ouvriers horlogers qui travaillent dans leur domicile particulier; et, si tel qui y travaille aujourd'hui est susceptible de se faire embaucher demain dans une fabrique, tel autre quittera une fabrique demain, pour rentrer chez lui. Le travail en fabrique prend de l'extension, c'est certain, mais le droit au travail à domicile n'a pas encore été supprimé que nous sachions.

Notre but, en publiant ce qui précède, est de démontrer que, dans cette affaire, la presse a fait fausse route, en assimilant le cas de 1904 à celui de 1907. La publication des deux rapports du secrétaire général de la Chambre cantonale du commerce nous permet de faire cette démonstration, comme aussi de préciser le rôle que ce fonctionnaire a eu l'occasion de jouer en l'occurrence et que certains journaliers, mal ou incomplètement renseignés, ont dénaturé.

Le *Journal du Jura*, du 15 mai courant, publiait les lignes suivantes:

« Nous estimons que le jugement du Tribunal fédéral est critiquable, nous dirons même inique. MM. Girard-Gallet et Fritz Huguenin, l'un président, l'autre secrétaire de la Chambre cantonale neuchâteloise du commerce, qui ont contribué

« pour leur part à cet arrêt, ne manqueront certes pas de s'expliquer. »

Ces messieurs se sont expliqués. S'il en résulte quelque désagrément pour la personne mise en cause, elle aura à s'en prendre au journal qui, sans se donner la peine de se renseigner, a commencé une polémique de personnalités avec autant de maladresse que d'étourderie.

### Association du Bureau de travail du Locle

#### XVI<sup>me</sup> Rapport du Comité-Directeur pour l'exercice de 1907, à la Commission de Patronage et aux Membres de la Société

(Suite et fin)

**Apprentissages.** — Une prime est arrivée à échéance. Il s'agit d'un cas spécial. Peu de temps avant l'expiration du contrat, l'apprenti est parti clandestinement de chez son patron. L'examen a été subi avec succès, les notes suivantes ayant été délivrées: Examen pratique, Bien. Examen théorique, Très bien. Examen de dessin professionnel, Très bien.

Notre Comité, nanti d'une réclamation du patron, a alloué la prime promise à celui-ci qui a rempli ses obligations. Quant à l'apprenti qui a quitté son patron d'une manière blâmable et qui a disparu sans donner dès lors de ses nouvelles, il a été décidé qu'il n'aurait pas droit à la prime.

Sans vouloir anticiper sur l'exercice courant, nous nous permettons cependant d'attirer votre attention bienveillante sur la situation actuelle. Nous ne devons pas être pessimistes. Il n'y a encore rien de très alarmant à signaler et il faut constater que jusqu'ici, la crise sévit chez nous dans une mesure restreinte.

Le chômage partiel existe et si le ralentissement des affaires dans l'industrie horlogère devait se prolonger, des renvois d'ouvriers paraissent inévitables.

Notre institution est déjà mise à contribution et nous devons nous préparer, éventuellement avec le concours des autorités, à venir en aide aux familles ouvrières frappées par le chômage.

Mesdames, Messieurs,

Les perspectives fâcheuses que nous entrevoyons doivent réveiller notre énergie.

Nous adressons un appel chaleureux à toutes les personnes dévouées. Qu'elles veuillent bien nous accorder leur appui moral et financier; qu'elles fassent en faveur de notre association une propagande active! Elles travailleront ainsi au maintien et au développement toujours plus grand de l'esprit de solidarité nécessaire à la prospérité de notre chère localité.

Nous terminons en vous demandant d'approuver notre gestion et les comptes que nous vous présentons.

Le Locle, le 26 mars 1908.

Au nom du Comité-Directeur:

Le Secrétaire, Fritz MATTHEY. Le Président, O. EVARD.

*Nota.* — Pour être sociétaire, il suffit de payer une cotisation annuelle de fr. 4.—. Tous les dons sont également reçus avec reconnaissance.

Le Comité-Directeur pour 1908 se compose de MM. Oscar Evard, président; Charles Ecklin, vice-président; Fritz Matthey, secrétaire-caiss.; assesseurs: Henri Rosat, Paul Jaccard, Jules Favre, Alfred Roulet-Huguenin, W.-A. Jacot, Ulysse Huguenin, Guillaume Perret.

Commission de patronage est composée de 31 membres.

Résumé des comptes

du 7 janvier 1907 au 20 mars 1908.

I. Caisse.

DOIT

Solde en caisse, 7 janvier 1907 . . . . .	Fr. 70.41
Intérêts perçus . . . . .	» 157.50
Cotisations perçues . . . . .	» 347.—
Dons divers . . . . .	» 15.95
Remboursements de prêts . . . . .	» 90.—
Produit de la vente de 250 progr. d'apprentissage . . . . .	» 25.—
Total . . . . .	Fr. 705.86

AVOIR

Primes payées à divers . . . . .	Fr. 105.35
Frais généraux, impressions, etc. . . . .	» 98.30
Versements Banque cantonale et Caisse d'épargne neuchâteloise . . . . .	» 450.—
Allocations diverses . . . . .	» 40.—
Solde en caisse . . . . .	» 12.21
Total . . . . .	Fr. 705.86

II. Pertes et profits.

Frais généraux . . . . .	Fr. 98.30
Allocations . . . . .	» 40.—
Secours . . . . .	» —.—
Primes payées . . . . .	» 105.35
Boni de l'exercice . . . . .	» 377.93
Total . . . . .	Fr. 621.58

Cotisations . . . . .	Fr. 347.—
Dons . . . . .	» 15.95
Intérêts perçus . . . . .	» 157.50
Intérêts carnets d'épargne . . . . .	» 76.13
Vente de programmes d'apprentissage . . . . .	» 25.—
Total . . . . .	Fr. 621.58

III. Bilan.

Banque cantonale, neuf obligat. . . . .	Fr. 4500.—
Commune du Locle . . . . .	» 1266.85
Banque cantonale, carnet d'éparg. . . . .	» 1068.29
Caisse d'Epargne de Neuchâtel . . . . .	» 12.21
Solde en caisse . . . . .	» 12.21
Capital à ce jour . . . . .	Fr. 6847.35

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire-Caissier, F. MATTHEY.

Le Locle, le 20 mars 1908.

Vérifiés et reconnus exacts, en assemblée générale du 26 mars 1908.

Ulysse HUGUENIN.  
Henri FORESTIER.

### Les montres de tir

L'Union des ouvriers horlogers de la Suisse centrale (rhabilleurs et détaillants) dans une réunion tenue lundi à Berne, a décidé de s'opposer de toutes ses forces à la coutume des montres de tir qui leur ferait une grande concurrence. Elle entrera à cet effet, en pourparlers avec la Chambre de commerce du canton de Neuchâtel.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on proteste, dans certains milieux, contre la coutume des montres de tir et la question a déjà été agitée dans la presse. Mais il convient de faire remarquer, que les fabricants neuchâtelois ne sont pas les fournisseurs exclusifs des montres de tir et que les Chambres de commerce de Genève et de Berne ont à être consultées, au même titre que celle du canton de Neuchâtel.

### Enquête

Le comité central de la Fédération des ouvriers horlogers organise une enquête générale au sujet du chômage dans les cantons de Neuchâtel, Berne et Soleure. On peut répondre à cette enquête sur un bulletin à détacher du journal. Elle a pour but d'obtenir l'application extraordinaire de l'art. 62 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, suspendant les mesures exécutoires dans certaines circonstances.

### Le chômage aux Brenets

Le chômage continue à être un sujet de graves préoccupations pour tous nos travailleurs, écrit-on des Brenets, un atelier ferme 4 jours par semaine, trois autres 2 jours, un enfin 1 jour; deux ateliers seulement travaillent encore toute la semaine. Dans ces conditions, l'activité du syndicat présente un intérêt spécial, en particulier deux mesures prises dans l'assemblée de jeudi dernier.

**Association suisse du commerce et de l'industrie**

L'assemblée des délégués de l'Association suisse du commerce et de l'industrie a siégé à la Tonhalle de Zurich, sous la présidence de M. Wunderly de Muralt. L'assemblée a adopté le rapport annuel et les comptes et a reçu dans son sein comme nouvelle section, l'Union libre des fabricants de chocolat et l'Association suisse des importateurs de vins en gros.

Le tractandum principal était un rapport de M. Hirter, conseiller national, sur l'assurance maladie et accidents. Dans ce rapport, il a été question surtout des décisions de la commission du Conseil national, qui ont été exposées et justifiées d'une façon fort claire par l'orateur.

Dans la discussion qui a suivi, des discours ont été prononcés par MM. Wollenweider, de la Chambre de commerce de Zurich; Dr Geering, de la Chambre de commerce de Bâle; le Dr Veyrassat, de la Société du commerce et de l'industrie vaudoise, pour prendre position contre le monopole de l'établissement de l'assurance officielle contre l'incendie qu'on se propose de créer, ainsi que contre le projet de faire rentrer dans l'assurance les accidents qui ne sont pas dus à une exploitation.

L'assemblée des délégués a chargé le Vorort d'adresser une circulaire aux sections pour leur demander leur opinion.

Préalablement à l'assemblée des délégués, il y a eu samedi une séance de la Chambre suisse du commerce. Elle s'est occupée entre autres du programme de l'Agence commerciale suisse à établir en Egypte et a pris connaissance de l'opinion des sections de l'Association suisse du commerce et de l'industrie.

En ce qui concerne la question d'une participation à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1910, les sections s'étant prononcées presque sans exception contre une participation à cette exposition, laquelle est une entreprise privée, la Chambre du commerce a décidé de proposer au Département fédéral du commerce de renoncer à une participation officielle de la Suisse.

**Allemagne, France et Angleterre**

Une cinquantaine de bourgmestres allemands sont arrivés dimanche à Londres. Ils séjourneront une semaine dans la capitale, dont ils visiteront les principales attractions, et notamment l'exposition franco-britannique.

Parlant de l'entente commerciale amorcée entre la Grande-Bretagne et la France, le «Daily Graphic» fait remarquer que la question est assez complexe et délicate, mais que le moment est très bien choisi pour arriver à conclure un traité, qui ne serait autre chose, en somme, que l'extension de la clause de la nation la plus favorisée.

Le journal répète que la France doit se hâter si elle veut tirer quelques avantages du gouvernement actuel, car le gouvernement protectionniste, peut-être proche, ne saurait lui accorder ses faveurs.

**Les ouvriers chrétiens**

L'assemblée de la Fédération des sociétés ouvrières évangéliques sociales a prononcé un vote de sympathie pour l'exécution de l'assurance fédérale maladie et accidents, comme le premier pas dans la voie de l'assurance générale des ouvriers. Dimanche, le pasteur Benz. de Bâle, a fait une conférence sur les devoirs de conscience des ouvriers chrétiens.

**Nouvelles diverses**

**Les colis postaux avec le Brésil.** — Le commerce de Rio de Janeiro s'inquiète, paraît-il, de voir le développement considérable que prend chaque année l'échange des colis postaux; il s'agit quelque peu et il ne faudrait point être surpris de voir apporter quelques entraves à ce moyen si commode de faire exécuter ses commandes de peu de valeur. L'an dernier, on a reçu à Rio 15,017 colis postaux, contre 14,317 en 1906, 10,317 en 1905, 5,015 en 1904 et 3,843 en 1903; en ces cinq ans les droits perçus ont passé de 128 à 678 contos.

**Brevets d'invention**

Horlogerie et Bijouterie

**LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS**

**Enregistrements.**

Cl. 71 c., n° 40340. 21 mai 1907, 8 h. p. — Dispositif de contact aux montres de poche avec cadran éclairé électriquement. — *Léopold Fiala*, entrepreneur de constructions, Rainergasse 23, Vienne IV (Autriche). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 71 f., n° 40341. 6 mai 1907, 8 h. p. — Montre avec dispositif amortisseur de chocs. — *Henri Charles Guache*, horloger, 55 rue St-Jacques, Douai (Nord, France). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 71 g., n° 40342. 4 juin 1907, 6 1/4 h. p. — Mécanisme de répétition pour montres et autres pièces d'horlogerie. — *Picard & Co, Fabrique Germinal*, 43, rue Jaquet-Droz, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

**Modifications**

Cl. 64, n° 39165, 11 mars 1907, 7 1/2 h. p. — Fond de boîte de montre. — *Irénée Aubry*, fabr. d'horlogerie, La Chaux-de-Fds. (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds. *Licence* du 18 avril 1908, en faveur de la *Société horlogère Reconvieller*, Reconvieller (Suisse); enregistrement du 18 avril 1908.

**Radiations.**

Cl. 64, n° 35577. — Sertissures de platine pour montres de poche.  
Cl. 65, n° 35748. — Horloge parlant les heures.

**Cote de l'argent**

du 20 Mai 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 94.— le kilo.  
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.  
Change sur Paris . . . . . fr. 100.13 3/4

**ULYSSE NARDIN — CHRONOMÈTRES**

PAUL-D. NARDIN, Successeur

LE LOCLE et GENÈVE H 10862 C

**251 PRIX aux Observatoires**

MARINE et POCHE et COMPLIQUÉS

Montres simples de précision par procédés mécaniques 1921

Grand Prix: Paris 1889 - 1900. Milan 1906.

**Renseignements commerciaux et Contentieux**

**F.-X. MOESCHLIN**

Successeur de J.-A. Tritschler

**BALE (Suisse) Maison fondée en 1869 ZURICH**

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables  
Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays. H 5144 Q 957

**La Manufacture d'Horlogerie**

**„LE PHARE” AU LOCLE (SUISSE)**

fournit avantageusement tous les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION** en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes

**Bureaux techniques.**

Tous les calibres sont la propriété de la maison. Plus de 200 modèles différents. 1161

**GRAND PRIX: MILAN 1906**

VERITABLE ROSSKOPF & C<sup>IE</sup> VERDADERO  
PATENT  
La Chaux-de-Fonds (Suisse)  
Montres de précision anti-magnétiques, ayant obtenu les plus hautes récompenses  
Exiger La „Lyre” au centre de la marque.  
H 10017 C 177 PATENT GENUINE

Fabrique de Cadrons métal en tous genres  
**Nydegger-Monnier, Bienne**  
Rue du Musée, 16a Promenade de la Suze, 29  
Téléphone 96 - Force électrique 1237

**Süddeutsche Uhrmacher-Zeitung**

Augsbourg (Bavière) H10416 C

Journal d'annonces pour l'industrie horlogère allemande

Prix d'abonnement: 6 fr. par année, franco de port 1691

Le ligne de 54 mm: 40 cts. — Numéros spécimens gratuits.

**Fabrique de cadrons métalliques**

**Kohly & Etienne**

Téléphone 120 BIENNE EXPORTATION

Nouveautés en tous genres: 1500 dessins différents

Installations spéciales pour la série. **Centrage absolu.**

Bl 10 Y Echantillons et prix à disposition. 1514

# Abis.

Par suite de l'emploi uniforme du système métrique au calibrage de verres de montres, la Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, ne calibre plus ses verres que par  $\frac{1}{10}$  de mm.

Le tableau de comparaison entre les anciennes mesures et le système métrique, employé jusqu'à présent, a été reconnu dans la pratique comme trop inexact pour pouvoir servir de base aux commandes d'après le millimètre et ses divisions de  $\frac{1}{10}$  de mm.

Afin d'éviter des différences de mesures, et pour faciliter l'introduction des verres de montres par  $\frac{1}{10}$  de mm, il est de toute nécessité que chaque consommateur demande à son fournisseur les verres par  $\frac{1}{10}$  de mm seulement.

H 7236 C 4197

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, à Strasbourg, livre tous les genres de verres de montres dans toutes les grandeurs, depuis 3 jusqu'à 85 millimètres et au-dessus, en  $\frac{1}{10}$  de mm, depuis le plus petit jusqu'au plus grand diamètre.

Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited,  
Strasbourg (Alsace).

**MANUFACTURE D'HORLOGERIE**

**MONTRES 8 JOURS**

8 DAGES  
8 DAGES  
8 JOURS  
8 TAGE  
8 DAYS  
8 GIORNI  
8 DIAS  
8 ZILE  
8 DAGAR

LA CHAUX-DE-FONDS

UNIVERSELLE  
1906  
MILAN  
MÉDAILLE D'OR

**GRAIZELY & C**

G. COURVOISIER

SUISSE

3135

**Fritz Lüthy & Co**  
Pieterlen = Perles (Suisse)

Exportation

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie

Spécialité : Qualités soignées et trous olivés

Usine électrique

H 40260 C

883

Installations modernes

MANUFACTURE DE MONTRES

# Aug. REYMOND, Tramelan

**Montres plates et extra-plates,  
lépines et savonnettes**

11, 16, 18 et 19 lig. (12 et 16 size), cylindre et ancre, depuis les genres bon marché aux pièces soignées

 **GRANDE PRODUCTION**

H2037J 2004

■ **Usine aux Bioux (Vallée de Joux)** ■

pour la fabrication d'ébauches et finissages à différents degrés d'avancement

Sertissage. — Entreprise de calibres spéciaux.  
Interchangeabilité absolue.

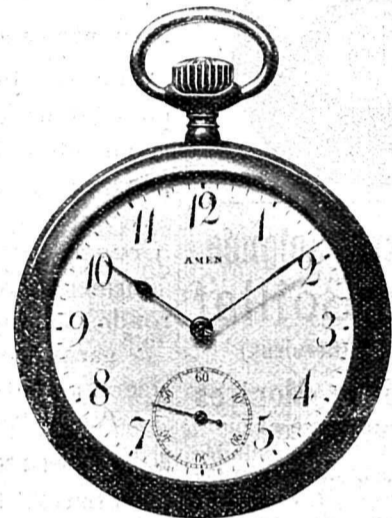
- **Prix très avantageux** -

Pour combattre la concurrence qui m'est faite par certaines fabriques cherchant à copier mes genres et les vendant meilleur marché, j'offre à mes **clients réguliers** ma

 **Nouvelle Montre**

18" ancre, acier ou mét., mi-plate, à seconde, mise à l'heure à tirette.

Les nouveaux Catalogues sont envoyés gratuitement



Fabrique d'Horlogerie **La Ferrière**

**Méroz & C<sup>ie</sup>**

↔ à la Ferrière ↔

Finissages derniers avancements  
Terminaison de la montre rendue la plus  
H 10113 C **facile.** 1352

Sertissage. — Echappements.  
Installations modèles

**Aciers Américains**

SPÉCIALITÉS :

Aciers fondus au creuset pour outils  
les plus fins, de toute qualité et trempe pour  
tous les usages. Egalité de qualité garantie

**DISQUES A FRAISER** avec double re-  
cuite, forgés d'a-  
près un procédé unique et spécial

Toles d'acier au creuset et acier  
d'argent

Acier poli comprimé, de première qualité  
pour transmissions, etc.



PARIS 1900, GRAND PRIX

Grand choix chez les seuls représentants pour la Suisse :

**AFFOLTER, CHRISTEN & C<sup>ie</sup>, BALE**

927

FERS ET ACIERS EN GROS

H4921Q

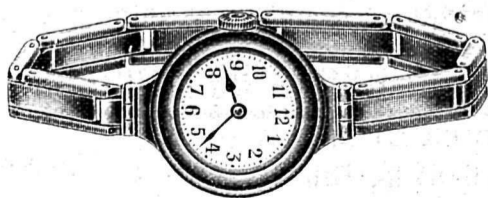
Maison spéciale pour la fabrication de  
**BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES**

en or, argent, doublé  
acier oxydé

**simples, solides, élégants**

1078

Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.



Pratiques et commodes,  
tenant ferme  
dans toute position.

Envoi d'échantillons  
sur demande



Seul fabricant:  
**J. Emrich, Pforzheim**

Liorés aux fabricants  
d'horlogerie prêts à y fixer  
les calottes. H 6745 C



**E.D. Elias**

HORLOGERIE EN GROS  
EXPORTATION  
12, Oude Turfmarkt  
**AMSTERDAM**  
HOLLANDE

H 40016 C

176

**Achetons**

n'importe quelle quantité  
**Cartons d'établissement**  
usagés pour grandes pièces.  
Société Horlogère de Reconvilier.



1677

**Horlogerie soignée**  
**Numa Boillat**  
La Chaux (Breuleux)

**Spécialité de Montres**  
argent, galonné et or  
depuis 12 à 18 lignes, cylindre  
et ancre avec et sans secondes  
en tous genres. H 1783 J 1966  
Prix-courants et échantillons  
sur demande.

Fabrique d'Horlogerie soignée. - Chronomètres  
**GINDRAT-DELACHAUX**, Rue Léopold Robert 72, Chaux-de-Fonds

Spécialité :

**MONTRES 8 JOURS**  
ancre

tous genres et pour tous pays  
toutes grandeurs jusqu'à 80 lignes

Montres 8 jours, simples et compliquées  
avec quantième, 534  
avec chronographe,  
avec répétition, H C  
mise à l'heure habituelle  
ou mise à l'heure par  
le pendent.

Remontoirs et clés

Montres 8 jours  
pour voitures,  
pour automobiles,  
pour voyages,  
pour bureau.  
presse-lettres,  
formes carrées,  
rondes ou variées,  
garnitures  
aciers, argentées, etc.  
*Pendulettes 8 Jours*

Montres 8 jours à balancier visible ou  
à cadran plein avec ou sans seconde

métal, acier, argent et or



Nouveaux Modèles  
pour AUTOMOBILES  
dans étuis  
porte-montre  
en cuivre poli  
ou nickelé

**BOULES CRISTAL**

avec mouvements huit jours et un jour  
Mouvements 8 jours p<sup>r</sup>  
pendulettes ou petits cartels

Réglage parfait et  
marche garan-  
tie 8 jours  
pleins

Ce  
dessin  
représente  
une montre  
lépine métal  
42 lignes, 8 Jours  
en grandeur naturelle

**Kurth Frères**

Granges (Genéven)

**Spécialité Montres de dames**

Cyl. et ancre 1808

**Toujours disponibles**

Assortiments complets en

Montres argent oxydées fantaisies  
Médaille d'or, Milan 1906



H 10050 C

4601

**Livres d'établissement**  
livrables de suite :

Modèle A (3 cartons à la page)

N° 1. — Papier surfin fort, 500  
pages, reliure soignée, toile  
noire, dos et coins peau, étiqu.  
dorées, incrustées fr. 19.—

N° 2. — Papier fin mi-fort, 500  
pages, bonne reliure, toute  
toile, étiqu. imprim. fr. 15.—

Modèle B (6 cartons à la page)

N° 1a. — Papier surfin fort, 500  
pages, reliure soignée, toile  
noire, dos et coins peau, étiqu.  
dorées, incrustées fr. 25.—

N° 2a. — Papier fin mi-fort, 500  
pages, bonne reliure, toute  
toile, étiqu. imprim. fr. 21.—

Pour les envois au dehors : Port en sus

Feuilles spécimens à disposition

Lithographie et Typographie

**R. HAEFELI & C<sup>ie</sup>**

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 43 bis et 44

**Fabricants, Négociants, Banquiers**

qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises  
diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de:

**„LA MARINE“**

Compagnie anglaise

**d'assurance des risques de transport**

fondée en 1836 au capital de fr. 25,000,000.— dont  
fr. 4,500,000 versés. - Réserves fr. 17,500,000 la plus an-  
cienne et la plus puissante des Compagnies d'assuran-  
ces des risques de transport, qui accorde les plus gran-  
des facilités à des conditions extra-avantageuses.

Assurances **par terre** et **par eau**, par poli-  
ces spéciales d'abonnement ou en bloc. Polices en bloc  
à prime annuelle sans inscription dans un carnet, système  
nouveau pratique et avantageux.

Pour renseignements s'adresser à Messieurs  
Bourquin & C<sup>ie</sup>, Directeurs, à Neuchâtel, ainsi  
qu'à l'agent principal à la Chaux-de-Fonds,  
M<sup>r</sup> **L.-Alf. Besse**, Numa Droz 85. H 6459 N 4327

Fabrique d'Assortiments cylindre en tous genres

et qualités sur calibres de précision

Spécialité de petites pièces soignées et extra-plates

**FRANÇOIS FAIVRE, Charquemont (Doubs) (France)**

MAISON FONDÉE EN 1873

Pivotages sur jauges

interchangeabilité garantie au 100<sup>mm</sup> sur mouvement  
avec et sans pierres depuis 9 3/4 lignes.

Travail soigné. — Prompte livraison

H 6165 C Prix avantageux 1896

**\* Banque du Loele \*****Usine de dégrossissage de Métaux précieux**H 10001 C **Outillage perfectionné** 1504

Or et argent à tous titres et façons à l'usage des monteurs de boîtes,  
bijoutiers, fabricants de pendants, emboîteurs, etc. — **Cercles laminés**,  
de forme pour verrous de répétitions. — Assortiment complet de **car-**  
**rures** et **lunettes laminées**. — Spécialité de **lunettes genre an-**  
**glais** légères, à large réhaut, livrées de forme pour supprimer en partie  
l'emboutissage. — **Pour boîtes en séries, carrures sans soudure** ;  
grande économie de matière. — Lunettes et fonds **éstampés**. — Gran  
choix de **ciselés**. — Laminage d'or pour **paillons sous fondant**  
Or et argent spéciaux, **inoxydables et malléables** pour plaqué.

Ouverture de crédits en compte-courants.

**Fabrique Suisse de Boîtes de Montres**

ARGENT, ACIER ET MÉTAL (S. A.)

71, Alexis-Marie Piaget — **LA CHAUX-DE-FONDS** — Alexis-Marie Piaget, 71

Spécialités en boîtes livrées finies pour tous pays

H 40602 C de tous genres et formes 1798

en argent, acier, nickel, électro et nacre

Boîtes finies pour Mouvements américains pour mise à l'heure négative

**JULES ARNOULD, St-Imier****Fabrique de Cadran métal**

Nouveaux procédés av. **heures ineffaçables**  
**Cadran lavables**. — Spécialité de Bosses  
finiquées et heures appliques, couleurs variées.

**Décors de pendulettes** nacre et métal.

H 4096 J

Téléphone

4184



**Nouveau**  
**Chronographe 16 lignes**  
 fonctions irréprochables  
**Répétitions 17 lig. Extra-plates**  
 1035 Rhabillages H 10105 C  
**Ernest Goy-Baud**  
 Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

**PAUL PIGUET-CAPT**  
 Brassus (Vallée de Joux)  
 Montres compliquées de tous genres  
**Rattrapantes**  
 H 21695 L Extra-plates. 1801

**Assortiments Roskopf**  
**Fritz GRANDJEAN**  
 H 40085 C Le Locle 243

**FABRIQUE D'AIGUILLES**  
 H 2636 N pour tous pays 1687  
**CH<sup>s</sup> KAUFMANN, Fleurier**  
 Successeur de Kaufmann frères  
 Maison fondée en 1850. Téléphone

**Pignons**  
 toutes qualités, pris à l'acier  
 rond, sont fournis avantageu-  
 sement par H 06190 C 1824

**Rodé=Stucky**  
 La Chaux-de-Fonds  
 Travail garanti sur jauge  
 Interchangeabilité. Prix avantageux.

**Küng-Champod & C<sup>ie</sup>**  
 La Chaux-de-Fonds  
 Daniel JeanRichard, 13 1829  
**Montres or**  
 pour Dames et Hommes  
 H 10663 C 9 à 19" cylindres  
 pour tous pays  
 Grand choix en montres fantaisie  
 Prix avantageux

**Emailleur**  
 de Boîtes or, argent et métal  
**LOUIS GINDRAT**  
 9, rue David-Pierre Bourquin, 9  
 LA CHAUX-DE-FONDS  
 Spécialité de Décor genres anglais  
**Zones opales**  
 et toutes couleurs, heures ro-  
 maines et arabes, bleues,  
 blanches et heures paillons or  
 et argent.  
 Zones polies, tours d'heures  
 H 10840 C lapidés. 1902

**Avis**  
 Quel fabricant d'horlogerie  
 ou grossiste, désirant mono-  
 pole, s'intéresserait à l'explo-  
 itation d'une montre 9 lig. cyl.,  
 marchant et se réglant par-  
 faitement bien; nouveau cali-  
 bre spécialement avantageux;  
 breveté et sans concurrence.  
 Convientrait aussi pour bra-  
 celets. 2004  
 Adresser offres sous chiffres  
**H 820 U à Haasenstein & Vogler, Bienne.**

**Voyages**  
 Un voyageur, très compétent  
 dans la branche horlogère, de-  
 mande place pour l'Allemagne  
 ou l'Angleterre. Références de  
 1<sup>er</sup> ordre.  
 Faire les offres sous chiffres  
**C 1771 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1993**

On offre à vendre une  
**presse automatique**  
 à découper les aciers, neuve;  
 bonne occasion. — S'adresser  
 à M<sup>me</sup> Bernardi-Ortlieb, rue  
 de la Loge 5a. H 1678 C 1975

**A VENDRE**

30 cart. savonnettes argent 0,800, lentilles 26/12, cadran métal, ancre	15	rubis
12 » » métal blanc, à cuvettes, » » » »	15	»
12 » » acier noir mat, » » » »	15	»
12 » lépines, lentilles gal., cuvettes argent, cadrans variés, » » » »	15	»
12 » » argent, lent., » » » »	15	»
50 » » acier, sans cuvette et sans charnière, » » » »	7	»

Pressant. — S'adresser sous chiffres H 2000 U à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2000

**VENTE**  
 d'une Manufacture d'Horlogerie  
 d'une Maison d'habitation  
 d'une Ferme avec terres et terrains à bâtir

La **Fabrique d'Horlogerie „BERNA“ S. A.** en liquidation, à **St-Imier**, offre à vendre, de gré à gré, tous ses immeubles situés à St-Imier, consistant notam-  
 ment en :

- Une Fabrique d'horlogerie**  
 avec tout ce qui en dépend, tel que : l'achalandage, le maté-  
 riel servant à son exploitation, les machines, l'outillage, les  
 marchandises fabriquées et en cours de fabrication, marques  
 de fabrique, brevets, etc.
- Une magnifique Propriété**  
 comprenant **une grande Maison d'habitation** avec ses  
 aisances, jardins et dépendances, plus
- Une Ferme**  
 y-attenant, avec terres cultivables et terrains à bâtir.
- Plusieurs Champs**  
 situés dans le réage de St-Imier et pouvant également, par  
 leur situation avantageuse, être utilisés comme terrains à  
 bâtir.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHÂTEL**  
 Par décision de la Direction, du 16 avril 1908, le  
**montant maximum** des livrets est porté à **5,000**  
**francs**, et la somme qui peut être versée dans une  
 année sur le même livret est fixée à **fr. 2,000.**  
 L'augmentation par la seule capitalisation des inté-  
 rêts se trouve ainsi supprimée. H 3829 N 1918  
**Taux d'intérêt : 4 %.**  
 Ces nouvelles dispositions sont immédiatement ap-  
 plicables.  
 Neuchâtel, avril 1908. LA DIRECTION.

Un fabrique d'horlogerie importante désire s'installer  
 pour faire les  
**échappements à la machine**  
 Fournisseurs de machines à pivoter perfectionnées sont  
 priés de soumettre prix avec catalogue sous chiffres V 6462 C  
 Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 1999

**Comptable**  
 sérieux et actif, diplômé, fran-  
 çais et allemand, expérimenté  
 dans la fabrication d'horloge-  
 rie, cherche engagement dans  
 une bonne maison; serait aussi  
 disposé à partir pour une suc-  
 cursale à l'étranger. Bonnes  
 références et certificats de 1<sup>er</sup>  
 ordre à disposition. 1986  
 Faire offres sous chiffres  
**A 1740 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

**Bon Voyageur**  
 connaissant l'horlogerie à fond  
 et ayant de l'expérience, con-  
 naissant deux langues, possé-  
 dant une clientèle choisie, de-  
 mande engagement dans une  
 bonne maison d'horlogerie.  
 Adresser les offres sous chi-  
 ffres **P 6451 C à Haasen-  
 stein & Vogler, La Chaux-  
 de-Fonds. 1996**

**Technicien-Calibriste**  
 très expérimenté, connaissant  
 à fond la fabrication à tous  
 ses degrés d'avancement,  
 ainsi que la construction des  
 calibres, l'outillage et les ma-  
 chines, **trouverait em-  
 ploi** dans une fabrique du  
 Jura. Preuves de capacités et  
 moralité exigées.  
 Offres sous chiffres W 1891 J à  
 Haasenstein & Vogler, Bienne. 1989

**Limes**  
**d'horlogerie**  
 On peut se procurer chez  
 tous les bons marchands de  
 fournitures la lime marque  
 „UNION“ de la Société ano-  
 nyme «Union Ouvrière». Fab-  
 rication soignée. Qualité  
 garantie. Spécialité de limes  
 pour faiseurs de secrets.  
 Fabrication de limes en  
 tous genres et pour tous  
 métiers. — **Retailage de  
 grandes limes.** H 23228 L 1982

**BREVETS D'INVENTION**  
 MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES.  
 OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1868 LA CHAUX-DE-FONDS.  
**MATHEY-DORÉ Ing<sup>r</sup> Conseil**  
 H 44005 C 1550

**COMMIS**  
 muni de références de premier  
 ordre, au courant de la fab-  
 rication, connaissant à fond la  
 comptabilité, ayant l'habitude  
 des voyages, cherche place  
 stable pour époque à conve-  
 nir. — Adresser offres sous  
 chiffres **W 1702 C à Haasen-  
 stein & Vogler, Chaux-  
 de-Fonds. 1977**

**Fabrication**  
**à remettre**  
 On céderait tout de suite, à  
 la Chaux-de-Fonds, une bonne  
 fabrication d'horlogerie, pos-  
 sédant une excellente et anc.  
 clientèle. Marques connues et  
 appréciées. Médaille à l'Expo-  
 sition nationale suisse de Ge-  
 nève 1896. Conditions favora-  
 bles, peu de reprise. Convien-  
 draient à débutants. — S'adr.  
 pour de plus amples rensei-  
 gnements sous chiff. R 6452 C  
 à Haasenstein & Vogler, La Chaux-  
 de-Fonds. 1995

**FABRICANTS**  
 On cherche représenta-  
 tion exclusive pour toute  
 l'Italie en petites pièces  
 d'horlogerie. Garantie tra-  
 vail sérieux pour toutes les  
 zones. H 25530 1978  
 Ecrire à O. Celada, Casel-  
 la postale 1818, Chiasso.

**On demande montres**  
 extra-plates acier, argent et  
 or; chronographes avec quan-  
 tième et répétition argent.  
 Offres avec prix : C. D. E.  
 poste restante, Genève. 1991

**REPRÉSENTATION**

Un monsieur ayant été nom-  
 bre d'années déjà à l'étranger,  
 connaissant parfaitement le  
 marché anglais, demande la  
 représentation d'une ou deux  
 maisons très capables.  
 Références de 1<sup>er</sup> ordre.  
 Faire les offres sous chiffres  
**D 1772 C à Haasenstein  
 & Vogler, La Chaux-de-  
 Fonds. 1994**

**La Commune de Péry,**  
 Station Reuchenette,

**offre à louer**  
 son **Usine électrique** avec  
**atelier**, force moyenne 15 à  
 20 chevaux. H...U 1992  
 S'adresser au Secrétariat Mu-  
 nicipal de ce lieu.

On demande 2002  
**OFFRE**  
 de premiers fabricants four-  
 nissant bien en 12 et 13" mon-  
 tres or, cyl. et ancre, savon.  
 et lépine; 12 et 13" arg., cyl.  
 et ancre, cuv. arg., galonné,  
 10 et 15 rubis, lentille, lépine.  
 19, 20, 21" montres à ancre arg.  
 cuv. arg., galonné 15 rubis.  
 Genre moyen et bon marché.  
 S'agissant d'ordres importants  
 des offres vraiment bon mar-  
 ché pourront seules être prises  
 en considération. Prière d'a-  
 dresser offres sous J. P. 3792  
 à Rudolf Mosse, Berlin S.W.

**On demande**  
 pour Juillet prochain un  
**visiteur**  
 actif et capable pour l'établis-  
 sement de la petite montre an-  
 cre soignée.  
 Adresser offres détaillées  
 avec prétentions de salaire  
 sous **E 2539 X à Haasen-  
 stein & Vogler, La Chaux-  
 de-Fonds. 2003**

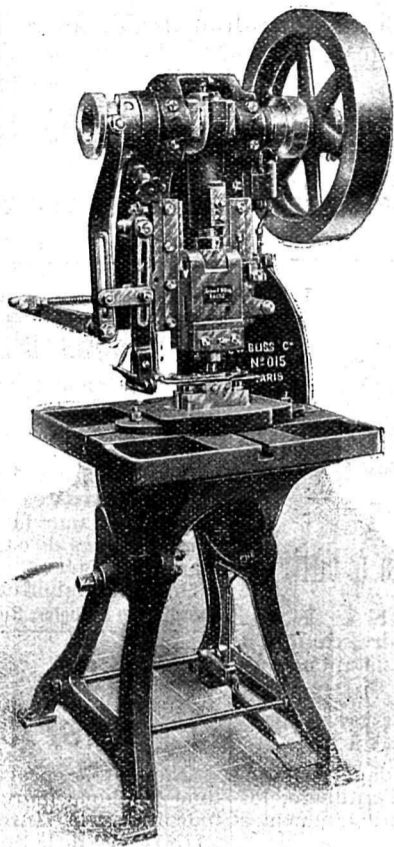
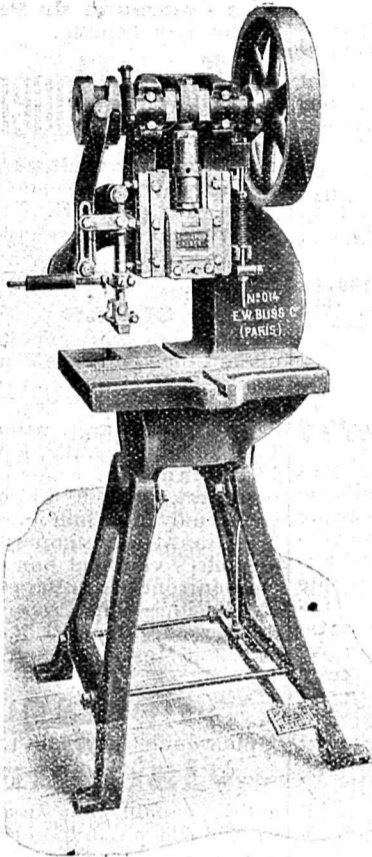
**Commerçant énergique**  
 cherche  
**représentation**  
 d'une fabrique d'horlogerie  
 pour l'Allemagne  
 Offres sous **F. N° 1108 à**  
**W. Friedlin, bureau d'an-  
 nonces, Strasbourg (Al-  
 sace). H 3487 Q 2005**

**Assortiments**  
 à ancrés  
**Ouvrier capable** de diri-  
 ger une bonne fabrication de  
 garnissages d'ancres est de-  
 mandé pour époque à conve-  
 nir. Bons appointements. Dis-  
 crétion assurée.  
 Offres par écrit sous chiff.  
**U 6335 C à Haasenstein & Vogler,  
 La Chaux-de-Fonds. 1954**

Fabrique d'ébauches cherche  
**chef d'ébauches**  
 bien au courant des machines  
 pointeurs et du petit outillage.  
 Inutile de se présenter sans  
 bonnes références. 1988  
 S'adresser par écrit, sous  
 chiffres **H 796 U à Haasen-  
 stein & Vogler, Bienne.**  
**VEUVE céderait sup. mag. horl.**  
 bij. pl. prospér., quart. centr.  
 Fr. 45,000 fonds et march. Gr.  
 concess. au compt. Vve Barre,  
 Roanne (Loire). Hc12276X 1916

# E. W. BLISS Co (PARIS)

Les avantages que comportent nos presses N° 014 et 015 ne peuvent pas s'expliquer sur un si court espace. Demander notre H 665 X brochure R



Ces presses qui peuvent être munies de notre aménage à pince de précision devraient être dans chaque fabrique faisant ses aciers et petits ponts.

Production : 1998  
**50 à 70,000**  
 pièces par jour,  
 sans surveillance.

## BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Achat, vente et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Prêts hypothécaires et sur cédules. — Négociation de monnaies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Étranger. — Service d'épargne.  
 La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4 % l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois. Elle délivre des bons de dépôts 4 % à 1, 2 et 3 ans; ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du dépôt. H 10009 C 1441  
 Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour doreurs.

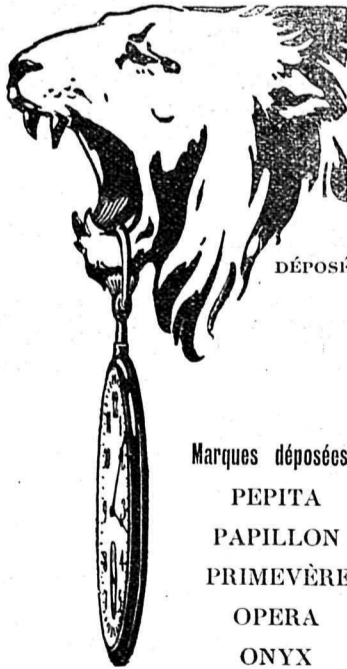
## SANDOZ WATCH Co

Fabrique à St-Imier

Bureau de ventes à LA CHAUX-DE-FONDS

Montres **ULTRA-PLATES**, hauteur 18 douz.  
**PLATES**, hauteur 26 douz.  
 Montres **10 et 19" Cassolettes**  
 Boîtes et emboîtages brevetés  
 Montres **19" plates**  
 Interchangeabilité garantie  
 Prix avantageux H 10270 C

**Répétitions en tous genres**  
 avec et sans chronographe  
**CHRONOGRAPHES-COMPTEURS**  
**Ultra-plats**, hauteur av. chr. 24 douz.  
 Idem **Extra-plats**, 16 à 19 lignes.  
 Idem **Hauteur normale**. 1225



Marques déposées :  
 PEPITA  
 PAPILLON  
 PRIMEVÈRE  
 OPERA  
 ONYX

## Horlogerie pour tous pays Siegm. NEUMANN BALE (Suisse)

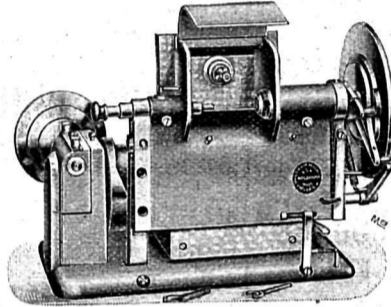
Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté**: Calibre extra-plat.  
**Spécialité**: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.  
 H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

**NOUVEAU**  
 CADRANS METAL FABRIQUE DU PASQUIER  
 37635 DE MANDEZ PRIX 38826 ET ECHANTILLONS  
 CADRANS PASSE-PARTOUT FLINQUÉES 1/2 PASSE-PARTOUT  
**FLEURIER**

**L.-A. GINDRAT, Bienne**  
 55, Faubourg du Lac, 55

### Machines à tailler les roues

pour petite et grande horlogerie  
 La machine peut être construite pour tailler jusqu'à 60 mm de diamètre ou plus.  
 Poids des machines de 50 à 250 kil.



Tours de mécaniciens, de précision, n° 3 et 3 1/2 en stock, livrables tout de suite, ainsi que beaucoup d'autres machines B11345 Y pour l'horlogerie. 938

1825 En dehors de sa production la Maison 1825  
 entreprend aussi tous les terminages de boîtes métal et acier, spécialement guilloché flou sur dorage américain.

Établissement fondé en 1839  
 Marque déposée  
 Procédés Mécaniques Modernes Grande Production Bienfaisance et Interchangeabilité Parfaite  
 Outillage Système Américain Nouvelles Machines Automatiques et Refroiteuses Brevetés  
 Boîtes Métal Acier, Bronze Vieil argent  
 A. COMTE Courtètele Jura Bénévis  
 Spécialités pour l'horlogerie  
 Grande Manufacture de Boîtes de Montres, la plus ancienne et plus importante livrant la boîte entièrement finie et prête à recevoir le mouvement.

### Décors sur boîtes acier

**Anton Münch** Rue Neuhaus, 12 Bienne

Spécialité : **Genre damasquiné**  
 Haute nouveauté BI 258 Y 1694

Travail prompt et soigné à prix très avantageux